

Capgemini

QUE PRÉPARE LE PRÉSIDENT MACRON ?

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter cette nouvelle LOI TRAVAIL en plein cœur de l'été, pour éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances.

Le vote du parlement autorisant les ordonnances pourrait intervenir début juillet.



Que contient la loi travail XXL ?

Un CDI qui n'est plus vraiment indéterminé !

Les règles pour mettre fin à un contrat à durée indéterminée (CDI) relèvent aujourd'hui de la loi. C'est le cas des raisons légales pour licencier comme de la procédure de licenciement (entretien préalable, motivation de la décision, possibilité de se faire assister par un syndicat...). Demain, avec la loi travail n°2, ces règles pourraient être définies entreprise par entreprise. Pas pour les améliorer, c'était déjà possible. Si le gouvernement veut ouvrir cette possibilité, c'est pour permettre aux entreprises de **faciliter le licenciement des salarié.e.s en CDI** (plus de 80% des salarié.e.s en France). C'est une très vieille demande du MEDEF

Des CDD renouvelables... à l'infini ?

Jusqu'à présent, les règles de recours à un CDD comme son renouvellement sont précisément définis dans la loi. C'est la même chose pour la prime de précarité de 10%, identique pour l'ensemble des salarié.e.s. Demain, la loi travail n°2 veut redéfinir **les règles de recours et de renouvellement d'un CDD dans chaque entreprise**. Le montant de l'indemnité de précarité pourrait également varier d'un emploi à l'autre.

Conséquence : La précarité va exploser.

LIVING THE PAS
Back to 1967



Appliquée à Capgemini :

La durée du contrat est déterminée par la durée du projet sur lequel vous êtes
Votre projet prend fin ? Votre contrat aussi !



NON aux ordonnances Macron !

Actuellement rien n'empêche chaque employeur de faire mieux que le Code du travail. Par contre, il n'est pas possible faire moins bien. Casser le Code du travail n'a donc que pour seul objectif de fragiliser et ne plus protéger les salariés.

Etes-vous prêts à l'accepter ?

RDV le 12 septembre

**OUI à l'abrogation de la loi EL Khomri,
OUI à un code du Travail plus protecteur !**